

Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE DE OERMINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers représentés : 03

Date d'envoi de la convocation : 11 avril 2026

Date de l'affichage de la convocation en mairie : 11 avril 2026

SEANCE DU 16 AVRIL 2026 à 20 H. 30

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
 Mmes SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia - M. NUSSLEIN Paul, Adjoint ;
 Mmes BUCH Marie-Claire - FRITSCH Jordane - HOLZER Christelle - SCHLEGEL Adeline -
 MM. FREYMANN Jean-Marie - MULLER Maxime - ROSENER Martin - SCHMITT Michel,
 Conseillers.

Absents excusés représentés :

Mme KAPPES Nadine, M. EHRHARDT Manuel et M. BIRLOUEZ Frantz ayant donné
 pouvoir respectivement à M. NUSSLEIN Paul, Mme WITTMANN Katia et Mme HOLZER
 Christelle.

Assistent en outre avec voix consultative : Mme BACH Marie et M. NUSSLEIN Antonin.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le maire ouvre la séance à 20 H. 35 et
 aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

En l'absence de demande de rectification,

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 31 mars 2026 est adopté à
 l'unanimité.

2. Adoption des comptes administratifs 2025

- **Budget annexe du périscolaire (Délibération n° 27/26)**

Monsieur le maire présente et commente le compte administratif 2025 du budget annexe du
 périscolaire « Les Ecureuils » :

RESULTAT DE L'EXECUTION 2025				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	82.383,70	81.338,26	-10.988,53	-12.033,97
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET	82.383,70	81.338,26	-10.988,53	-12.033,97

BUDGET ANNEXE DU PERISCOLAIRE : EXECUTION DU BUDGET / RESULTAT DE L'EXERCICE 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	0,00	100.000,00	100.000,00
	Titres de recette émis	0,00	81.338,26	81.338,26
DEPENSES	Autorisation budgétaire	0,00	100.000,00	100.000,00
	Mandats émis	0,00	82.383,70	82.383,70
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent			
	Déficit		1.045,44	1.045,44
RESULTAT REPORTE	Excédent			
	Déficit		10.988,53	10.988,53
RESULTAT CUMULE	Excédent			
	Déficit		12.033,97	12.033,97

Après en avoir délibéré,

Sous la présidence du doyen d'âge,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2025 suivant :

- Budget annexe du périscolaire « Les Ecureuils ».

Le maire s'est retiré au moment du vote.

- **Budget annexe du lotissement (Délibération n° 28/26)**

Monsieur le maire présente et commente le compte administratif 2025 du budget annexe du lotissement « La Colline du Hohberg » :

BUDGET DU LOTISSEMENT : EXECUTION DU BUDGET - RESULTAT DE L'EXERCICE 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	252.244,01	289.851,77	542.095,78
	Titres de recette émis	0,00	28.027,50	28.027,50
DEPENSES	Autorisation budgétaire	252.244,01	289.851,77	542.095,78
	Mandats émis	39.852,57	1.139,11	40.991,68
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	-	26.888,39	-
	Déficit	39.852,57	-	12.964,18
RESULTAT REPORTE	Excédent	252.244,01	-	-
	Déficit	-	262.213,62	9.969,61
RESULTAT CUMULE	Excédent	212.391,44	-	-
	Déficit	-	235.325,23	22.933,79

RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	1.139,11	28.027,50	-262.213,62	-235.325,23
Investissement	39.852,57	0,00	252.244,01	212.391,44
TOTAL	40.991,68	28.027,50	-9.969,61	-22.933,79

Après en avoir délibéré, sous la présidence du doyen d'âge,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2025 suivant :

- Budget annexe du lotissement « La Colline du Hohberg ».

Le maire s'est retiré au moment du vote.

- **Budget principal** (Délibération n° 29/26)

Monsieur le maire présente et commente le compte administratif principal 2025, en détaillant l'ensemble des écritures comptables :

RESULTAT DE L'EXECUTION					
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Reste à réaliser reporté N+1	Résultat / solde
Fonctionnement	984.558,92	1.094.058,74	127.900,75	-	237.400,57
Investissement	443.873,06	323.775,05	58.155,24	-61.786,16	-123.728,93
TOTAL DU BUDGET	1.428.431,98	1.417.833,79	186.055,99	-61.786,16	113.671,64

BUDGET PRINCIPAL : EXECUTION DU BUDGET / RESULTAT DE L'EXERCICE 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	753.000,00	1.155.400,75	1.908.400,75
	Titres de recette émis	323.775,05	1.094.058,74	1.417.833,79
DEPENSES	Autorisation budgétaire	753.000,00	1.155.400,75	1.908.400,75
	Mandats émis	443.873,06	984.558,92	1.428.431,98
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	-	109.499,82	-
	Déficit	120.098,01	-	10.598,19
RESULTAT REPORTE	Excédent	58.155,24	127.900,75	186.055,99
	Déficit	-	-	-
RESTE A REALISER N+1	Recettes	-	-	-
	Dépenses	61.786,16	-	61.786,16
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	237.400,57	113.671,64
	Déficit	123.728,93	-	-

Après en avoir délibéré, sous la présidence du doyen d'âge,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif principal 2025.

Le maire s'est retiré au moment du vote.

3. Adoption des comptes de gestion 2025 du Trésorier

- **Budget annexe du périscolaire** (Délibération n° 30/26)

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'Accueil Périscolaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'Accueil Périscolaire,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier pour le budget annexe de l'Accueil Périscolaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Budget annexe du lotissement** (Délibération n° 31/26)

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

Après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe du lotissement,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier pour le budget annexe du lotissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Budget principal** (Délibération n° 32/26)

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal,

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025, par le Trésorier pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats des budgets 2025

- **Budget annexe du lotissement** (Délibération n° 33/26)

Après en avoir délibéré,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes ;

Vu l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement permettant de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser qui sont reportés au budget principal de l'exercice 2026 ;

Vu sa délibération de ce même jour approuvant le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement ;

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de 235.325,23 € ;

Considérant qu'il y a lieu de reporter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement ;

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

- Décide de reporter le déficit de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement, soit un déficit de 235.325,23 €, sur l'exercice 2026.

- **Budget principal** (Délibération n° 34/26)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Vu l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 du budget principal permettant de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser qui sont reportés au budget principal de l'exercice 2026 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte administratif 2025 présente les résultats suivants :

RESULTAT DE L'EXECUTION					
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Reste à réaliser reporté N+1	Résultat / solde
Fonctionnement	984.558,92	1.094.058,74	127.900,75	-	237.400,57
Investissement	443.873,06	323.775,05	58.155,24	-61.786,16	-123.728,93
TOTAL DU BUDGET	1.428.431,98	1.417.833,79	186.055,99	-61.786,16	113.671,64

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal d'Oermingen décide, à l'unanimité, de :

- Affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	237.400,57 €
Affectation obligatoire :	
- A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	123.728,93 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	113.671,64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	0,00 €

5. Vote des taux 2026 des taxes locales (Délibération n° 35/26)

Monsieur le maire propose une augmentation des taux des taxes directes locales pour l'année 2026, afin de contribuer à la consolidation des finances communales.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 voix contre, de :

- Fixer pour 2026 les taxes directes locales selon détail figurant au tableau suivant :

Nature des taxes	Taux votés pour 2025	Taux votés pour 2026
TH	19,74	20,23
TFPB	25,80	26,45
TFPNB	56,80	58,22
CFE	21,33	21,86

6. Adoption des budgets primitifs 2026

- **Budget annexe du périscolaire** (Délibération n° 36/26)

Monsieur le maire présente le projet de budget annexe du périscolaire pour l'exercice 2026 :

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	97.966,03	12.033,97	110.000,00
Investissement	-	-	-
	Recettes totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	110.000,00	-	110.000,00
Investissement	-	-	-

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2026 suivant :

- Budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

Le conseil municipal vote ce budget au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation.

- **Budget annexe du lotissement** (Délibération n° 37/26)

Monsieur le maire présente le projet de budget annexe du lotissement pour l'exercice 2026 :

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	11.010,00	235.325,23	246.335,23
Investissement	212.391.44	-	212.391.44
		Total	458.726,67

	Recettes totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	246.335,23	-	246.335,23
Investissement	-	212.391.44	212.391.44
		Total	458.726,67

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2026 suivant :

- Budget annexe du lotissement.

Le conseil municipal vote ce budget au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation et pour la section d'investissement / sans opération.

- **Budget principal** (Délibération n° 38/26)

Monsieur le maire commente la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il présente ensuite le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 :

	Dépenses totales	Résultat reporté	Total de la section
Fonctionnement	1.135.993,38	-	1.135.993,38
Investissement	1.017.830,64	61.942,77	1.079.773,41

	Recettes totales	Résultat reporté	Total de la section
Fonctionnement	1.022.321,74	113.671,64	1.135.993,38
Investissement	1.079.773,41	-	1.079.773,41

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adopter le budget principal de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal vote ce budget :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement / sans opération,
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation.

7. Versement des subventions 2026 (Délibération n° 39/26)

Monsieur le maire évoque la contribution des différentes associations locales à l'animation de la vie du village et au service de la Collectivité.

Il détaille le tableau des subventions inscrites au budget primitif de l'exercice en cours.

Vu les propositions de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Verser les subventions suivantes pour l'exercice 2026 :

Compte 657381	2026
Association foncière (quote-part chasse)	1 700,00

Compte 657341	2026
Subvention budget annexe du périscolaire	12.033,97

Compte 65748	2026
Nom de l'association	Montant
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	200,00
AMICALE DES SECRETAIRES MAIRIE	100,00
ASL SECTION DON DU SANG	500,00
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	1 500,00
SOUVENIR FRANCAIS	250,00
MUSIQUE MUNICIPALE	200,00
PHOTO CLUB OERMINGEN	300,00

- Charger Monsieur le maire de mandater ces dépenses.

8. Contractualisation d'un emprunt (Délibération n° 40/26)

Monsieur le maire rappelle que les travaux d'aménagement du Jardin Stengel et de la Forêt Sanctuaire ont un caractère structurant et durable. Pour assurer leur financement, il convient de contractualiser un emprunt de trois cent mille euros.

Considérant les travaux d'aménagement du Jardin Stengel et de la Forêt Sanctuaire ainsi que les autres investissements inscrits au budget principal de l'exercice 2026,

Considérant le besoin d'un emprunt de trois cent mille euros,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser Monsieur le maire à contractualiser un emprunt d'un montant en capital de 300.000,- € (Trois cent mille euros) avec l'organisme bancaire le mieux disant aux conditions suivantes :
 - Durée du prêt : 20 ans,
 - Taux fixe,
 - Remboursement trimestriel, échéances constantes,
 - Paiement des frais de dossier ;
- Débloquer les fonds en fonction des besoins ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de financement à intervenir avec l'organisme bancaire le mieux disant sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

9. Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire expose que deux contrats à durée déterminée ont été signés afin d'une part, de garantir le taux d'encadrement de l'accueil périscolaire, et d'autre part, pourvoir le poste d'emploi saisonnier en charge de l'entretien et l'arrosage du fleurissement communal, aux conditions ci-après :

- Embauche de Mme JACOB Lya en qualité d'animatrice du périscolaire, à raison de 13 heures par semaine, du 4 mai au 03 juillet 2026 ;
- Embauche de Mme WATEL Justine en qualité d'agent saisonnier, à raison de 20 heures par semaine, du 07 avril au 30 juin 2026.

Le conseil municipal prend acte de la signature de ces deux contrats.

10. Attribution d'une aide à la rénovation du patrimoine bâti (Délibération n° 41/26)

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. KAISER Maxime, pour les travaux de rénovation des façades de la maison sise 12, rue des Romains. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 14.559,26 € HT.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 13 février 2024 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. KAISER Maxime, visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 120 m²,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 4,00 € par m² de façades, soit la somme totale de 480,00 €.

11. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal (Délibération n° 42/26)

Monsieur le maire présente le projet de règlement intérieur du conseil municipal applicable pour la durée du mandat.

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le contenu du règlement intérieur annexé a vocation à fixer les règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Adopter le règlement intérieur du conseil municipal.

12. Refonte des commissions communales (Délibération n° 43/26)

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal peut créer des commissions internes ayant en charge des travaux préparatoires aux délibérations.

Après en avoir délibéré,

Vu sa délibération du 31 mars 2026 portant constitution de quatre commissions communales,

Considérant que la fusion des deux commissions « Loisirs » et « Communication » permettrait une meilleure complémentarité des missions confiées,

Le conseil municipal valide la liste actualisée des différents membres des trois commissions communales comme suit :

Commission	Domaine d'activités	Membres 2026 - 2032
<p>Aménagement urbain et environnement</p> <p>M. NUSSLEIN Paul</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Voiries - Espaces publics / fleurs - Mobilier urbain - Eclairage public - Forêt - Déchetterie - Cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Nadine KAPPES - Michel SCHMITT - Maxime MULLER - Jean-Marie FREYMANN
<p>Loisirs - Communication</p> <p>Mme WITTMANN Katia M. EHRHARDT Manuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vie associative - Sports / loisirs / aires de jeux - Périscolaire - Ecoles - Villas d'accueil familial - Bulletin municipal - Site internet - Facebook - Panneau Pocket - Bibliothèque 	<ul style="list-style-type: none"> - Jordane FRITSCH - Adeline SCHLEGELM - Marie BACH - Martin ROSENER - Frantz BIRLOUEZ
<p>Patrimoine bâti</p> <p>Mme SCHMITT Marie Anne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Salle polyvalente - Bâtiments publics - Logements communaux - Cimetière - Eglises 	<ul style="list-style-type: none"> - Marie-Claire BUCH - Antonin NUSSLEIN - Christelle HOLZER - Maxime MULLER - Michel SCHMITT

13. Fermeture d'une classe lors de la rentrée scolaire (Délibération n° 44/26)

Monsieur le maire donne lecture du courrier daté du 13 avril 2026, émanant de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin, portant décision unilatérale de retrait d'un poste élémentaire à l'école primaire dès la rentrée 2026.

Le retrait d'un poste d'enseignant entraîne une réorganisation du fonctionnement actuel de nos trois classes pour aboutir à quatre niveaux sur deux classes, au détriment de la qualité de l'enseignement pour des raisons purement financières.

Cette décision unilatérale, sans concertation préalable, est de nature à fortement dégrader les conditions d'apprentissage des enfants et réduire leurs chances de réussite.

Elle porte préjudice à l'attractivité de notre commune, compromet l'avenir de notre accueil périscolaire et nuit au projet de création d'une micro-crèche.

Une éventuelle refonte de la carte scolaire devrait être menée en étroite concertation avec les élus de notre territoire rural.

Force est de constater que cet acte est contraire à la soi-disant plus grande importance attachée au dialogue avec les élus dans le cadre de la préparation des rentrées scolaires.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant le projet de retrait d'un poste d'enseignant dans nos écoles dès la rentrée scolaire de septembre 2026,

Vu l'impact de cette décision unilatérale sur le bon fonctionnement de nos écoles et la qualité de l'enseignement,

Vu qu'un fonctionnement de deux classes sur quatre niveaux entraîne inéluctablement une perte de chance pour les enfants de nos écoles,

Vu les répercussions négatives sur le périscolaire et la micro-crèche,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Solliciter le retrait de cette décision portant suppression d'un poste élémentaire dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 2026,
- S'opposer à la fermeture d'une classe,
- S'opposer à un fonctionnement de quatre niveaux sur deux classes,
- Exiger un moratoire d'un minimum d'un an pour permettre la construction d'une nouvelle carte scolaire concertée en Alsace-Bossue.

14. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Revoir le mode de calcul de la cotisation annuelle au syndicat du collège de l'Alsace-Bossue de Diemeringen,
- Participer aux commémorations du 08 mai 2026,
- Fixer la date de l'inauguration du Jardin Stengel,
- Vérifier la périodicité de la collecte des ordures des cimetières...

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 12 mai 2026

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clos la séance.

Le maire,

La secrétaire de séance,

SCHMIDT Simon

WITTMANN Katia